**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1903)

**Heft:** 39

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Prix de l'Abonnement pour non-sociétaires Fr. 3.— par an

Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 3 per Jahr

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le rétablissement du crédit des des Beaux-Arts à fr. 100,000 par le Conseil des Etats, reste le vote au Conseil National qui suivra sans aucun doute.

Im Momente unsere Nummer in Druck zu geben, erfahren wir, dass der Credit für die schönen Künste vom eidg. Ständerat wieder auf 100,000 Fr. erhöht wurde. Das Votum des Nationalrates bleibt noch abzuwarten, dürfte aber wohl zustimmend sein.

## LE JOURNAL

Le Comité central de Neuchâtel fera paraître « l'Art Suisse » régulièrement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1903 jusqu'au moment de l'assemblée générale, en un format approprié à notre budget.

Le Comité central se réunira le 15 de chaque mois; le journal paraîtra à la fin du mois.

Il serait bon que les sections qui auront à discuter les propositions transmises par l'Art Suisse ayent une séance dans la première quinzaine du mois, afin que les résolutions prises dans ces séances puissent être communiquées en temps utile par l'organe central. De cette façon la vie refluerait du centre aux extremités et des extrémités au centre avec régularité, et le lien indispensable, la communauté des idées et des intérêts pourrait s'établir.

Que les présidents de sections, ou les secrétaires, fassent en dix lignes un résumé de leurs procès-verbaux, surtout de ce qui a été le fait principal de la réunion. Le Comité central, de son côté, donnera ses informations aussi brièvement que possible. Nous verrons alors s'élaborer, se dégager une pensée qui sera plus près de la pensée commune et l'esprit réel de la Société s'imposera.

Le journal prendra ainsi son véritable rôle d'informateur. Nous ne méconnaissons pas le rôle de ceux qui élaborent la théorie de l'Art, mais un organe professionnel de l'envergure du nôtre est nécessairement plus modeste, cette prétention le dépasse trop. Si son but est de servir aux intérêts immédiats de la société qu'il représente, il doit rester professionnel. Dans ce domaine, que de questions d'ordre général veulent être étudiées! depuis celles qui se rattachent à nos expositions, à nos jurys jusqu'à celles qui s'occupent de solidarité. Que d'idées à classer, qui, si elles